Valoriser le Fleuve en Île-de-France

Aménager avec le Fleuve : Robustesse et risques d'inondations

Aménager et construire près du Fleuve

Table ronde TR4 du 10 décembre 2009 Jean-Pierre PALISSE



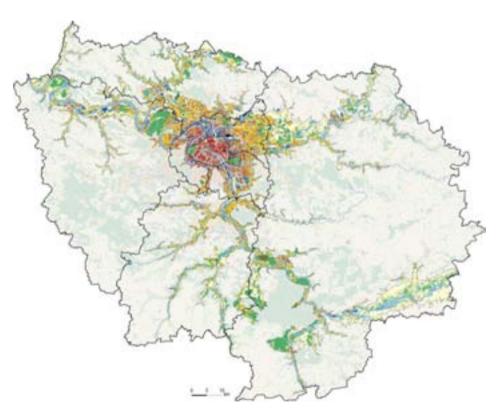


Sommaire

- I. Le Fleuve et la ville : rappel de la table ronde du 4 décembre 2008
- II. Construire en zone inondable
- III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

1. La Seine, source et fontaine de la Métropole :

- Des villes nées sur le fleuve
- Une multitude de sites d'exception
- La ville présente sur ses rives



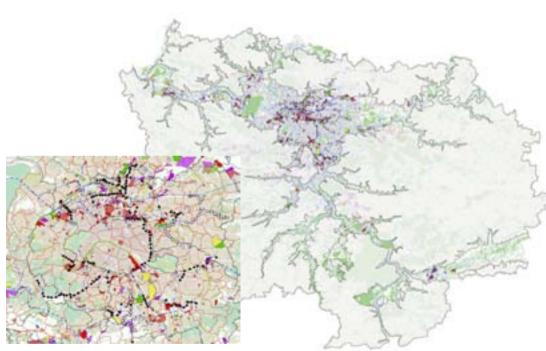


Meaux



2. La Seine, artère urbaine en mutation :

- Des changements d'usage des sols
- Un espace de projets urbains



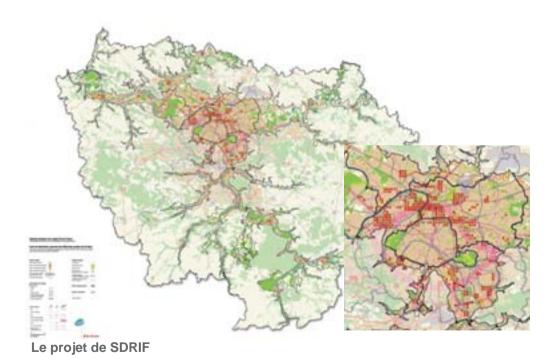
Paris, ZAC Seine Rive Gauche, port de Tolbiac

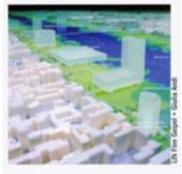




3. La vallée de la Seine, espace stratégique de la Métropole parisienne :

- Le projet de SDRIF
- Les projets du grand Pari(s)
- Les dynamiques territoriales





LIN: «Seine-parc» aux Mureaux, bâtiments-docks en zone inondable.



Castro: tours-jardins de l'île de Vitry à Seine-Amont.



MVRDV: tours de « Super Seine » à la confluence Seine-Marne.

Les projets du Grand Paris



4. Les atouts des rives de Seine







- Paysages
- Espaces ouverts
- Continuités écologiques
- Ventilation et adoucissement climatique
- Liaisons, continuités, frontières
- Dimension poétique







5. Les handicaps des rives de Seine :

- Fragmentations urbaines
- Risques:
 - pollutions et risques technologiques
 - inondations



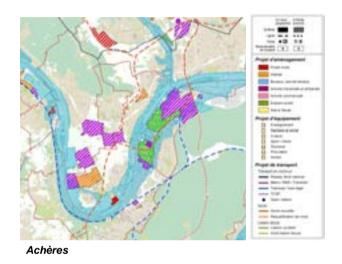


Conflans-Sainte-Honorine – Achères, sablières



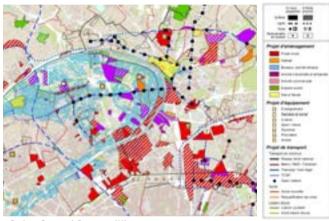


1. Projets urbains et zone inondable : est-ce conciliable ?

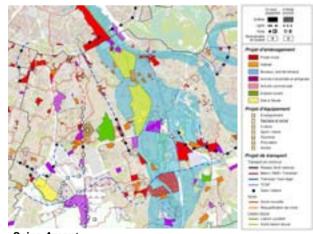




- La Boucle de Gennevilliers
- La Seine Amont



Saint-Ouen / Gennevilliers



Seine Amont



2. Les risques :

- L'aléa : des crues d'occurrence imprévisible
- Des enjeux humains, matériels, économiques
 - la vulnérabilité ?
- Des situations variables dans le temps :
 - la prévention
 - l'alerte
 - la crue
 - l'après-crue



3. Comment réduire la vulnérabilité :

- Maîtriser la crue (garantir les écoulements, permettre l'expansion de la crue, réguler l'évacuation de l'eau)
- Construire en tenant compte du risque (mise hors risques des espaces de vie, des accès, des alimentations et rejets de fluide)
- Organiser la gestion de crise (urgences sanitaires, accueil des personnes déplacées, etc.)
- Faciliter et accélérer le retour à l'accessibilité et au fonctionnement normal



4. Agir à l'échelle du territoire :

• Planification urbaine (SCoT) et PPRI

- Sud du Gard



PPRI



SCoT



- Aménagement hydraulique
- Plans de secours



5. Agir sur l'aménagement urbain :

- Construire en zone inondable
 - ne pas ignorer le risque
 - les réponses :
 - digues
 - buttes
 - pilotis
 - ponts bâtis
 - · pontons bâtis
- Des exemples (Anvers, Cologne, Copenhague)











Cologne

Copenhague



Valoriser le fleuve en Île-de-France – TR4 Aménager avec le Fleuve : Robustesse et risques d'inondations

III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

1. Maîtriser le risque à l'échelle du territoire

- Rendre le risque visible pour les acteurs du territoire
 - faire connaître la nature des aléas
 - évaluer les enjeux humains et économiques
 - afficher la stratégie de réduction de la vulnérabilité
- Ne pas aggraver la situation en aval et en amont de chaque territoire
 - pas de retenue d'eau
 - pas d'accélération des écoulements
- Préserver les sites naturels existants d'écoulement et d'expansion des crues
 - ne plus urbaniser les espaces encore ouverts situés en zone inondable
 - ou leur appliquer un principe de compensation à proximité
 - aménager et gérer ces sites de manière à favoriser leur rôle hydraulique
- 2. Réduire la vulnérabilité à l'échelle locale
- 3. Etablir et faire connaître les dispositifs et comportements de crises



III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

- 1. Maîtriser le risque à l'échelle du territoire
- 2. Réduire la vulnérabilité à l'échelle locale
 - Quartiers existants :
 - traitement des infrastructures pour réduire les risques et faciliter leur remise en état post-crue
 - ré-affectation des locaux inondables à des usages à faible coût d'interruption et de restauration
 - planifications des déplacements indispensables à la sécurité publique
 - Sites en recyclage urbain :
 - amélioration de leur capacité de régulation hydraulique
 - mise hors d'eau de tous les lieux de vie
 - mise hors risques des infrastructures primaires (circulation, énergie et fluides)
- 3. Etablir et faire connaître les dispositifs et comportements de crises



III. Trois principes d'aménagement territorial et urbain

- 1. Maîtriser le risque à l'échelle du territoire
- 2. Réduire la vulnérabilité à l'échelle locale
- 3. Etablir et faire connaître les dispositifs et comportements de crises :
 - Comment anticiper pour éviter des conséquences graves ?
 - Que faire après l'alerte ?
 - Comment se comporter pendant la crue ?
 - Comment revenir à la situation normale ?



